

FORTUNE EUROPE 2016-2017

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FORTUNE EUROPE 2016-2017

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FORTUNE EUROPE 2016-2017 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, la présente attestation est datée du 12 mai 2023.

Paris La Défense, le 12 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	94 930 459,36	126 703 142,04
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	56 177 448,37	96 261 986,16
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	4 536 044,68	6 345 416,07
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	34 216 966,31	24 095 739,81
CREANCES	-	-
COMPTES FINANCIERS	1 177 993,42	185 594,63
TOTAL DE L'ACTIF	96 108 452,78	126 888 736,67

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	97 654 052,88	113 744 948,47
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	157 898,92	14 069 110,28
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-2 333 373,82	-1 703 197,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	95 478 577,98	126 110 861,20
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	629 874,80	777 875,47
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	96 108 452,78	126 888 736,67

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 602,40	10,71
Produits sur instruments financiers de capital investissement	-52 411,62	619 896,14
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	4 694,37	28,61
TOTAL I	-32 114,85	619 935,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	3 789,56	7 519,42
TOTAL II	3 789,56	7 519,42
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	-35 904,41	612 416,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	2 298 905,72	2 317 199,13
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 334 810,13	-1 704 783,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 436,31	1 585,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-2 333 373,82	-1 703 197,55

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice selon les règles suivantes :

Valeurs cotées

De façon à déterminer les valeurs liquidatives des parts A et B (cf. article 14.1), le portefeuille est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit, ou que la liquidité des titres est soumise à certaines contraintes ou que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres étrangers sont évalués sur la base du premier cours de la Bourse de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de bourse de leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation, pour les autres valeurs ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les parts de SICAV et de fonds communs de placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Le faible volume d'échange constaté sur certaines valeurs cotées n'a pas permis de retenir le cours de bourse du dernier jour ouvré de l'année 2022.

Pour cette raison, la société de gestion a fait le choix de valoriser ces dernières par l'utilisation du cours moyen d'ouverture sur les trois derniers mois.

Valeurs non cotées

La valorisation des titres non cotés constitue un aspect primordial de la valeur liquidative d'un fonds.

EIFFEL INVESTMENT GROUP valorise les titres non cotés détenus par les fonds qu'elle gère conformément aux principes énoncés dans le guide d'évaluation EVCA-AFIC-BVCA.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour l'acquisition des titres non cotés seront celles généralement admises pour de telles opérations, adaptées en fonction du secteur dans lequel évolue la société considérée. Dans un souci de permanence des méthodes d'évaluation, les mêmes méthodes seront ensuite appliquées lors de la valorisation ultérieure.

Identification des méthodes

Les valeurs non cotées sont évaluées à la Juste Valeur, correspondant au montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la Juste Valeur de manière fiable, l'Investissement devra être valorisé à la valeur historique qui prévalait lors du précédent reporting, sauf en cas de dépréciation. Dans ce cas, la valeur doit être diminuée de façon à refléter la dépréciation, telle qu'estimée.

Choix de la méthode (les mêmes méthodes doivent être appliquées d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthode se traduirait par une meilleure estimation de la Juste Valeur) :

- Calibration en fonction du prix d'un investissement récent : la plus adaptée au capital investissement, sauf changements ou événements significatifs, particulièrement adaptée au capital-risque ou capital amorçage, et à moindre titre au capital développement, démarrage ou redressement. La durée pendant laquelle cette méthode est appliquée est soumise au jugement de la société de gestion. Celle-ci devra s'interroger à chaque valorisation des OPC sur la pertinence de la valeur retenue, et la remettre en cause le cas échéant.
- Multiples de résultats : plutôt adaptés aux sociétés établies générant des résultats réguliers et identifiables, pouvant être considérés comme pérennes : au choix PER, VE/EBIT, VE/EBITDA constatés sur des entreprises cotées comparables ou des transactions M&A comparables. La société prise en référence doit être « comparable » : même secteur-taille-croissance-rentabilité structure financière...
- Actif Net : adaptée aux sociétés dont les actifs, plutôt que les résultats, représentent l'essentiel de la valeur
- Actualisation des flux (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)
- Références sectorielles (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)
- Cours de marché disponibles : les titres cotés sur un marché actif doivent être valorisés au dernier cours disponible sans décote, sauf restriction réglementaire ou contractuelle. Les titres sont cotés sur un marché actif si les cours sont régulièrement et pratiquement accessibles de la part d'une bourse, d'un courtier, d'une association professionnelle, d'une agence de régulation ou d'un service de cours boursiers.

Eléments marquants de l'exercice :

Méthode de comptabilisation des frais de négociation :

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La méthode retenue est celle du coupon couru.

Méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables :

1. Fixes.

Commission de gestion

La Société de Gestion perçoit, à titre de frais de gestion, une rémunération dont le taux annuel est égal à 2,8% TTC, versée trimestriellement, au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. L'assiette de la rémunération est le montant le moins élevé entre le montant des souscriptions et la moyenne entre la dernière valeur connue de l'Actif net du Fonds établie à la fin du semestre précédent et celle de fin de semestre.

Cette commission sera perçue à terme échu, sur la base d'acomptes pour le 1er et le troisième trimestre calendaire, avec les soldes sur la base du montant le moins élevé entre le montant des souscriptions et la moyenne prorata temporis entre la dernière valeur connue de l'Actif net du fonds établie à la fin du semestre précédent et celle de fin de semestre.

Dans l'éventualité où un terme de paiement de la rémunération de la Société de gestion serait payé pour une période inférieure à trois mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis. La rémunération est perçue à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin des opérations de liquidation visées à l'article 27 du Règlement.

Pendant la période de pré-liquidation et de liquidation, le taux annuel de 2,8% TTC s'appliquera à une assiette de calcul des frais de gestion égale à la moyenne prorata temporis entre la dernière valeur connue de l'Actif net du fonds établie à la fin du semestre précédent et celle de fin de semestre. Cette commission sera perçue à terme échu, en quatre fractions, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, sur la base d'acomptes pour le premier et le troisième trimestre calendaire, avec les soldes sur la base de la moyenne prorata temporis entre la dernière valeur connue de l'Actif net de fin du semestre précédent et celle de fin de semestre. En outre, en cas de distribution en cours de semestre, l'assiette de calcul des frais de gestion intègrera le montant de la distribution pour la période allant du début du semestre jusqu'au jour de la distribution.

Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information

Le montant total annuel des frais divers énumérés ci-dessous ne pourra excéder 0,65% TTC du montant des souscriptions. Ces frais recouvrent :

- La rémunération du Dépositaire
- La rémunération du Commissaire aux comptes
- Les frais relatifs à la gestion des Porteurs de Parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, comptables et de communication avec les Porteurs de Parts. Il s'agit des frais administratifs, de comptabilité, des frais de tenue du registre des Porteurs de Parts, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de Parts, notamment la lettre d'information trimestrielle aux porteurs et le rapport annuel sur la gestion du Fonds.

Frais liés aux investissements dans les sociétés non cotées :

Les frais de fonctionnement liés aux activités d'investissement (acquisition réalisée ou non réalisée), de gestion, de suivi des participations et de désinvestissement du Fonds seront supporté par le Fonds soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion.

Il en sera ainsi notamment pour les frais éventuels d'intermédiaires et de courtage, les frais de portage, les frais d'études et d'audits, les frais d'expertise et de conseil juridiques, les frais de contentieux éventuellement engagés pour le compte du Fonds dans le cadre d'acquisitions réussies ou avortées et de cessions réussies ou avortées de titres détenus par le Fonds, les frais d'assurances contractées éventuellement auprès de la société française pour l'assurance du capital risque des petites et moyennes entreprises —BPIFrance Financement- ou d'autres organismes, les primes d'assurance (y compris pour l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la société de gestion ou des tiers nommés à des fonctions de gérant, administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance – ou à toute fonction équivalente - des sociétés du portefeuille), les autres frais, impôts et taxes, les commissions de gestion directes et indirectes liées aux investissements dans des parts ou actions d'OPCVM, les impôts sur les opérations de bourse éventuellement dus ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement prévus par l'article 726 du Code général des impôts. En cas d'avances par la Société de Gestion, ces remboursements seront effectués trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Le Fonds ne remboursera pas les frais de contentieux correspondant à un litige où la responsabilité de la société de gestion serait reconnue de manière définitive par une juridiction.

Le montant total annuel des frais d'opérations réalisées et non réalisées énumérés ci-dessus ne pourra excéder 1% TTC de l'actif net. Il est entendu que ne sont pas comprises dans le plafond susvisé les sommes venues en diminution des frais de gestion de la Société de Gestion.

Frais de constitution

Un forfait de frais de constitution sera prélevé au profit de la Société de Gestion dans les 90 jours suivant l'attestation de dépôt des fonds ou chaque date de calcul de Valeur Liquidative, jusqu'à la clôture de la période de souscription du Fonds. Le montant de ce forfait ne peut excéder 0,50% TTC du montant des souscriptions au Fonds, et ce en contrepartie de l'ensemble des frais et charges supportés au titre de la constitution du Fonds (frais liés à la constitution juridique et mercatique, frais de développement commercial et de référencement du Fonds).

2. Variables :

Frais indirects :

Le coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement comprend l'ensemble des frais indirects supportés par le Fonds à l'occasion de l'investissement dans des OPCVM ou des fonds d'investissement. Il se décompose en :

- Des commissions de souscription/rachat, c'est-à-dire au coût lié à l'acquisition ou à la détention d'un OPCVM cible ;
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Ces frais indirects sont rapportés à l'actif net du Fonds, à savoir à la valeur moyenne sur l'exercice de l'actif net du Fonds acheteur calculé aux dates d'établissement de la valeur liquidative.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres parts ou actions d'OPCVM se composent comme suit :

- Les commissions de gestion indirectes sont fixées à : 0,15% de l'actif net maximum (nettes de rétrocessions versées par la société de gestion de l'OPCVM au Fonds).
- Les commissions de souscription indirectes non acquises à l'OPCVM cible sont de : 0% de l'actif net maximum.
- Les commissions de rachat indirectes non acquises à l'OPCVM sont de : 0% de l'actif net maximum.

Politique de distribution : Capitalisation.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Parts de copropriété

Les droits des porteurs sont exprimés en parts. Chaque part d'une même catégorie correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit sur la fraction de l'actif net du Fonds proportionnelle au nombre de parts possédées.

L'acquisition de parts du Fonds entraîne de plein droit l'adhésion au présent Règlement.

Droits des copropriétaires

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts de chaque catégorie détenue.

La souscription aux parts A du Fonds est ouverte aux personnes physiques ou morales, françaises ou étrangères à l'exception des « US Persons ». La souscription des parts B est réservée, directement ou indirectement, à la Société de Gestion, ses dirigeants et salariés, et autres personnes en charge de conseiller la gestion du Fonds.

Droits respectifs des catégories de parts

Les parts A ont une valeur nominale de 100 Euros. Les parts B ont une valeur nominale de 0,26 Euro.

Les droits respectifs de chaque catégorie de parts se décomposent comme suit, étant entendu que le Fonds doit, dans l'ordre prioritaire suivant :

1. D'abord rembourser aux porteurs de parts A la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,
2. Puis rembourser aux porteurs de parts B la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,
3. Puis, attribuer la plus-value du Fonds aux parts A et B dans la proportion de 80 % répartie également entre les parts A et 20 % répartie également entre les parts B.

Ces sommes attribuées seront payables dans les meilleurs délais.

Les titulaires de parts B souscriront en tout au moins 0,25% du montant des souscriptions totales. Ces parts leur donneront droit, dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet, à 20% des plus-values réalisées par le Fonds après remboursement des valeurs nominales des parts A et B. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas leur valeur nominale, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Variation exercice clos
Apports	+	77 242 024,90	77 176 792,90	65 232,00
Capital souscrit	+	77 242 024,90	77 176 792,90	65 232,00
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	19 940 155,01	50 326 690,63	-30 386 535,62
Résultat de l'exercice	+/-	-2 334 810,13	-1 704 783,09	-630 027,04
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-9 073 327,65	-7 368 544,56	-1 704 783,09
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	29 416 048,88	24 009 952,21	5 406 096,67
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	120 237,97	120 237,97	-
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-8 367 978,68	-3 536 762,13	-4 831 216,55
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-572 638,88	-161 771,18	-410 867,70
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-156,53	-	-156,53
Différences de change	+/-	-	-	-
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	10 725 567,14	39 013 620,35	-28 288 053,21
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	27 212,89	-45 258,94	72 471,83
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	-1 318 718,67	-1 007 739,07	-310 979,60
Rachats	-	-1 318 718,67	-1 007 739,07	-310 979,60
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	-384 883,26	-384 883,26	-
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		95 478 577,98	126 110 861,20	-30 632 283,22

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts				
Parts - catégorie A	480,000	48 000,000	2 292,841	229 284,10
Parts - catégorie B	-	-	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	-	-	-
Parts - catégorie B	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Valeur liquidative des parts

La valeur liquidative des parts A et B sera déterminée par la Société de Gestion le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La première valeur liquidative sera calculée le 31 décembre 2016.

Si la Société de Gestion l'estime nécessaire, elle peut établir de nouvelles valeurs liquidatives en dehors de ces dates. Le cas échéant ces dernières seront mises à disposition de l'ensemble des porteurs.

* Valeur liquidative des parts A

"L'actif Net" du Fonds est déterminé en déduisant de la valeur de l'actif le passif éventuel. L'Actif Net est attribué en priorité aux parts A.

Si l'actif Net est inférieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative de chaque part A est égale à l'actif Net divisé par le nombre de parts A (et dans ce cas, la valeur liquidative des parts B sera nulle).

Si l'actif Net est supérieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative des parts A est égale à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, plus 80% de la plus-value du Fonds, le tout divisé par le nombre de parts A.

La plus-value du Fonds est définie comme l'écart positif entre l'actif Net du Fonds et la valeur nominale de toutes les parts, diminuée des rachats et des sommes déjà distribuées. Le total souscrit net des rachats s'entend bien entendu hors droits d'entrée et hors commission de rachat.

* Valeur liquidative des parts B

Dans la mesure où l'actif Net excède la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, le montant qui n'est pas attribué aux parts A est divisé également par le nombre de parts B et constitue la valeur liquidative de chaque part B.

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2022	VL
Catégorie A	91 396 104,84	120,46
Catégorie B	4 082 473,14	5,30

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
AGRIPOWER FRANCE SA	None	151 703,13	141 758,40	EUR	-9 944,73
Total AGRIPOWER		151 703,13	141 758,40		-9 944,73
ASCELIA PHARMA AB	None	727 100,55	419 501,82	SEK	-307 598,73
Total ASCELIA PHARMA AB		727 100,55	419 501,82		-307 598,73
ATON GREEN STORAGE SPA	None	472 737,37	431 460,00	EUR	-41 277,37
Total ATON GREEN STORAGE S		472 737,37	431 460,00		-41 277,37
AUDIOVALLEY SA 6% 18/07/2024	None	980 000,00	370 392,96	EUR	-609 607,04
Total AUDIOVALLEY SA OC		980 000,00	370 392,96		-609 607,04
BILENDI	None	2 312 023,75	4 259 771,00	EUR	1 947 747,25
Total BILENDI SA		2 312 023,75	4 259 771,00		1 947 747,25
BIO UV GROUP SA	None	2 004 016,89	2 568 823,92	EUR	564 807,03
Total BIO GROUP SA		2 004 016,89	2 568 823,92		564 807,03
BIOCORP PRODUCTION SA	None	1 466 473,54	1 119 935,00	EUR	-346 538,54
Total BIOCORP PRODUCTIO SA		1 466 473,54	1 119 935,00		-346 538,54
BIOGATE AG	None	787 896,01	802 614,15	EUR	14 718,14
Total BIOGATE AG		787 896,01	802 614,15		14 718,14
BOULE DIAGNOSTICS AB	None	2 500 873,73	969 172,10	SEK	-1 531 701,63
Total BOULE DIAGNOSTICS AB		2 500 873,73	969 172,10		-1 531 701,63
C RAD SHS B	None	2 287 355,91	2 770 526,38	SEK	483 170,47
Total C RAD AB		2 287 355,91	2 770 526,38		483 170,47
COHERIS	None	370 435,87	387 910,85	EUR	17 475,08
Total COHERIS		370 435,87	387 910,85		17 475,08
CREME DE LA CREME ACTION C	None	213 616,97	1 255 678,00	EUR	1 042 061,03
CREME DE LA CREME CAT C	None	1 064 646,04	1 017 290,40	EUR	-47 355,64
Total CREME DE LA CREME		1 278 263,01	2 272 968,40		994 705,39
DATRON	None	849 847,56	761 997,20	EUR	-87 850,36
Total DATRON AG		849 847,56	761 997,20		-87 850,36
EUROBIO SCIENTIFIC SA SHS	None	903 693,97	4 656 513,12	EUR	3 752 819,15
Total DIAXONHIT		903 693,97	4 656 513,12		3 752 819,15
DOXEE S P A	None	1 903 251,93	3 134 256,48	EUR	1 231 004,55
Total DOXEE S P A		1 903 251,93	3 134 256,48		1 231 004,55
EDUCATION ALBERT AB	None	270 581,21	112 014,91	SEK	-158 566,30
Total EDUCATION ALBERT AB		270 581,21	112 014,91		-158 566,30
EKINOPS	None	524 560,72	875 974,70	EUR	351 413,98
Total EKINOPS SA		524 560,72	875 974,70		351 413,98
ENTECH SA	None	1 143 608,60	1 551 687,64	EUR	408 079,04
Total ENTECH SA		1 143 608,60	1 551 687,64		408 079,04
EQS GROUP AG	None	1 238 381,70	2 635 594,80	EUR	1 407 213,10
Total EQS GROUP AG		1 238 381,70	2 635 594,80		1 407 213,10
FOCUS ENTERTAINMENT SA	None	914 760,64	1 798 600,00	EUR	883 839,36
Total FOCUS ENTERTAIN		914 760,64	1 798 600,00		883 839,36
GERATHERM MEDICAL	None	765 411,08	323 390,10	EUR	-442 020,98
Total GERATHERM MEDICAL AG		765 411,08	323 390,10		-442 020,98
GETECH GROUP PLC	None	986 900,12	488 817,20	GBP	-498 082,92
Total GETECH GROUP PLC		986 900,12	488 817,20		-498 082,92
ICONOVO AB	None	1 751 715,11	2 024 173,86	SEK	272 458,75
Total ICONOVO AB		1 751 715,11	2 024 173,86		272 458,75
INFANT BACTERIAL THERAPEUTICS AB	None	490 906,26	259 952,13	SEK	-230 954,13
Total INFANT		490 906,26	259 952,13		-230 954,13
INSTEM PLC	None	1 311 472,38	2 776 986,42	GBP	1 465 514,04
Total INSTEM PLC		1 311 472,38	2 776 986,42		1 465 514,04
INTERVACC AG	None	70 356,21	158 249,13	SEK	87 892,92
Total INTERVACC AB		70 356,21	158 249,13		87 892,92
KARDS ABSA 2021	None	200 001,00	98 920,74	EUR	-101 080,26
Total KARDS ABSA		200 001,00	98 920,74		-101 080,26
KARDS AO	None	664 118,00	26 602,03	EUR	-637 515,97
Total KARDS		664 118,00	26 602,03		-637 515,97
MAPS SPA	None	1 598 877,00	1 801 742,40	EUR	202 865,40
Total MAPS SPA		1 598 877,00	1 801 742,40		202 865,40
OMG PLC	None	1 375 205,83	2 385 086,83	GBP	1 009 881,00
Total OMG PLC		1 375 205,83	2 385 086,83		1 009 881,00
OSMOZIS SAS	None	684 596,44	638 752,28	EUR	-45 844,16
Total OSMOZIS SA		684 596,44	638 752,28		-45 844,16
PLANETEL SPA	None	1 029 840,31	740 583,69	EUR	-289 256,62
Total PLANETEL SPA		1 029 840,31	740 583,69		-289 256,62
PLANITY AF2	None	1 216 896,04	1 767 160,55	EUR	550 264,51
Total PLANITY AO		1 216 896,04	1 767 160,55		550 264,51
QWAMPLIFY SA	None	2 817 615,57	2 044 128,96	EUR	-773 486,61
QWAMPLIFY SA WARRANT ON ALQWA 01/02/2024	None	10 015,00	1 674,55	EUR	-8 340,45
Total QWAMPLIFY SA		2 827 630,57	2 045 803,51		-781 827,06
REDSTONECONNECT PLC	None	1 417 040,84	750 721,45	GBP	-666 319,39
Total REDSTONE CONNECT		1 417 040,84	750 721,45		-666 319,39
SEDANA MEDICAL AB	None	76 684,69	253 001,78	SEK	176 317,09
Total SEDANA MEDICAL AB		76 684,69	253 001,78		176 317,09
SENSORION SA	None	810 887,42	141 071,71	EUR	-669 815,71
Total SENSORION SA		810 887,42	141 071,71		-669 815,71
SHS VIVEON AG	None	685 418,40	140 466,60	EUR	-544 951,80
Total SHS VIVEON AG		685 418,40	140 466,60		-544 951,80
SIDETRADE	None	2 403 296,05	5 780 103,00	EUR	3 376 806,95
Total SIDETRADE ACT		2 403 296,05	5 780 103,00		3 376 806,95
SOLUTRANCE AG	None	896 832,36	350 201,04	EUR	-546 631,32
Total SOLUTRANCE AG		896 832,36	350 201,04		-546 631,32
TAGMASTER AB	None	944 495,49	413 986,83	SEK	-530 508,66
Total TAGMASTER AB		944 495,49	413 986,83		-530 508,66
WALLIX GROUP SA	None	1 234 493,73	1 306 053,84	EUR	71 560,11
Total WALLIX GROUP SA		1 234 493,73	1 306 053,84		71 560,11
WEBSOLUTE SPA	None	755 359,04	807 834,50	EUR	52 475,46
Total WEBSOLUTE SPA		755 359,04	807 834,50		52 475,46
WOLFFANK ADISA HOLDING AG	None	1 663 804,48	1 828 687,50	EUR	164 883,02
Total WOLFFANK ADISA HLDNG		1 663 804,48	1 828 687,50		164 883,02
YOC AG	None	893 872,83	1 363 670,00	EUR	469 797,17
Total YOC AG		893 872,83	1 363 670,00		469 797,17
Total		49 833 677,77	60 713 493,05		10 879 815,28

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché			
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos 31/12/2022		Exercice clos 31/12/2021		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
AGRIPOWER FRANCE	151 703,13	141 758,40	200 658,78	172 772,28	-48 955,65	-31 013,88
ASCELIA PHARMA AB	727 100,55	419 501,82	886 977,46	1 093 927,41	-159 876,91	-674 425,59
ATON GR STOR RG	472 737,37	431 460,00	272 908,74	268 640,00	199 828,63	162 820,00
AUDIOVALLEY 6% 24	980 000,00	370 392,96	980 000,00	1 082 935,66	-	-712 542,70
BILINDO	2 312 023,75	4 259 771,00	3 242 100,54	6 725 565,00	-1 030 076,79	-2 465 794,00
BIO UV GROUP SA	2 004 016,89	2 568 823,92	2 365 112,67	3 394 456,28	-361 095,78	-825 632,36
BIDCORP PRODUCTION	1 466 473,64	1 119 935,00	1 758 175,24	1 818 953,70	-291 701,70	-699 018,70
BIOGATE AG	787 896,01	802 614,15	1 720 477,02	2 435 213,88	-932 581,01	-1 632 599,73
BOULE DIAGNOSTICS	-	-	2 335 630,44	1 717 011,92	-2 335 630,44	-1 717 011,92
BOULE DIAGNOSTICS RG	2 500 873,73	969 172,10	-	-	2 500 873,73	969 172,10
C RAD SHS B	2 287 355,91	2 770 526,38	2 599 032,39	4 996 384,31	-311 676,48	-2 225 857,93
COHERIS	370 435,87	387 910,95	425 994,26	319 113,25	-55 558,39	68 797,70
CREME D CREME ABSA C	-	-	213 616,97	614 443,00	-213 616,97	-614 443,00
CREME D CREME CAT C	1 064 646,04	1 017 290,40	1 064 646,04	497 792,40	-	519 498,00
CREME DE LA CREME AC	213 616,97	1 255 678,00	-	213 616,97	-	1 255 678,00
DATRON	849 847,56	761 997,20	1 194 695,45	1 179 300,00	-344 847,89	-417 302,80
DURNAL GROUP PLC	-	-	1 679 717,25	914 729,92	-1 679 717,25	-914 729,92
DOXEE S P A	1 903 251,93	3 134 256,48	1 904 745,75	3 952 772,80	-1 493,82	-818 516,32
EDUCATION ALBERT AB	270 581,21	112 014,91	208 640,46	181 862,63	61 940,75	-69 847,72
EKINOPS	524 560,72	875 974,70	-	-	524 560,72	875 974,70
ENENYSYS TECHNO	-	-	1 151 128,50	1 159 410,00	-1 151 128,50	-1 159 410,00
ENTECH SA	1 143 608,60	1 551 687,64	-	-	1 143 608,60	1 551 687,64
EQS GROUP AG	1 228 381,70	2 635 594,80	1 423 832,65	5 538 651,00	-195 450,95	-2 903 056,20
EQUINOPS	-	-	672 986,67	1 023 730,24	-672 986,67	-1 023 730,24
EUROBIO SCIENT	903 693,97	4 656 513,12	903 693,97	6 181 532,48	-	1 525 019,36
FOCUS ENTERTAIN	914 760,64	1 798 600,00	-	-	914 760,64	1 798 600,00
FOCUS HOME	-	-	1 411 679,21	2 956 660,00	-1 411 679,21	-2 956 660,00
GERATHERM MEDICAL	765 411,08	323 390,10	961 866,23	642 561,64	-196 455,15	-319 171,54
GETECH GROUP PLC	986 900,12	488 817,20	1 049 579,65	1 212 993,10	-62 679,53	-724 175,90
I NEXUS GLOBAL LIMIT	-	-	1 874 503,58	136 184,24	-1 874 503,58	-136 184,24
ICONOVO AB	1 751 715,11	2 024 173,86	1 751 715,11	3 479 691,95	-	-1 455 518,09
INFANT BACT TH	-	-	643 133,58	497 133,22	-643 133,58	-497 133,22
INFANT BACT TH - B	490 906,26	259 952,13	-	-	490 906,26	259 952,13
INSTEM PLC	1 311 472,38	2 776 986,42	1 397 383,37	3 891 535,23	-85 910,99	-1 114 548,81
INTERWACC AB	70 256,21	158 249,13	125 381,04	631 128,76	-55 024,83	-472 879,63
KAROS ABSA 2021	200 001,00	98 320,74	-	-	200 001,00	98 320,74
KAROS AO	664 118,00	26 602,03	664 118,00	35 444,50	-	-8 842,47
KAROS OC 1.5% 03/21	-	-	200 001,00	147 804,42	-200 001,00	-147 804,42
MAPS RG	1 598 877,00	1 801 742,40	1 616 349,15	2 019 670,23	-17 472,15	-127 927,83
OMG PLC	1 375 205,83	2 385 086,83	1 632 516,87	3 181 977,08	-257 311,04	-796 890,25
OSMOZIS SAS	684 596,44	638 752,28	1 154 394,26	863 362,50	-469 797,82	-224 610,22
PLANETEL SPA	1 029 840,31	740 583,69	806 732,37	879 244,00	223 107,94	-138 660,31
PLANITY ABSA 2018	-	-	1 216 896,04	3 593 757,85	-1 216 896,04	-3 593 757,85
PLANITY AP2	1 216 896,04	1 767 160,55	-	-	1 216 896,04	1 767 160,55
QUADRA OCA 10/11/22	-	-	1 801 826,80	373 238,24	-1 801 826,80	-373 238,24
QWAMP WT ON ALQ 24	10 015,00	1 674,55	10 015,00	95 454,08	-	-94 779,53
QWAMPLIFY SA	2 817 615,57	2 044 128,96	2 817 615,57	4 529 148,48	-	-2 485 019,52
REDSTONECONNECT RG	1 417 040,84	750 721,45	1 594 789,42	1 636 238,37	-177 748,58	-885 516,92
SEDANA MEDICAL AB	76 684,69	253 001,78	128 259,25	2 446 935,18	-51 574,56	-2 193 933,40
SENSORION SA	810 887,42	141 071,71	973 797,51	946 594,97	-162 910,09	-805 523,26
SHS VIVEON AG	685 418,40	140 466,60	805 389,75	1 333 990,00	-119 971,35	-1 193 523,40
SIDETRADE	2 403 296,05	5 780 103,00	2 685 263,78	7 337 952,00	-281 967,73	-1 557 849,00
SOLUTRANCE AG	896 832,36	350 201,04	1 164 912,33	513 677,04	-268 079,97	-163 476,00
TACMASTER AB	-	-	944 495,49	1 068 104,11	-944 495,49	-1 068 104,11
TACMASTER RG B	944 495,49	413 986,83	-	-	944 495,49	413 986,83
UNIVERSE GROUP PLC	-	-	641 133,87	1 494 541,48	-641 133,87	-1 494 541,48
WALLIX GROUP SA	1 234 493,73	1 306 053,84	1 524 067,70	4 312 109,50	-289 573,97	-3 006 055,66
WEBSOLUTE SPA	755 359,04	807 834,50	804 454,92	1 528 230,00	-49 095,88	-720 395,50
WOLFTX ADS HLD BR	1 663 804,48	1 828 687,50	2 358 168,02	3 753 016,90	-694 363,54	-1 924 329,40
YOC AG	893 872,83	1 363 670,00	-	-	893 872,83	1 363 670,00
YOC GR 4.4% CV 2022	-	-	1 082 000,00	1 798 825,00	-1 082 000,00	-1 798 825,00
Total	49 833 677,77	60 714 493,05	63 147 210,12	102 607 402,23	-13 313 532,35	-41 893 909,18

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
AGRIPOWER FRANCE	Action	39 543,87	37 895,45	-	-1 648,42
AGRIPOWER FRANCE	Action	9 411,78	9 451,51	39,73	-
ASCELIA PHARMA AB	Action	144 794,62	125 012,74	-	-19 781,88
ASCELIA PHARMA AB	Action	15 082,29	15 455,12	372,83	-
BILENDI	Action	1 030 076,79	2 239 750,52	1 209 673,73	-
BIO UV GROUP SA	Action	361 095,78	511 372,70	150 281,92	-
BIOCORP PRODUCTION	Action	254 383,13	422 490,47	67 907,34	-
BIOGATE AG	Action	932 581,01	994 504,49	61 923,48	-
BOULE DIAGNOSTICS RG	Action	81 198,85	55 641,83	-	-25 557,02
C RAD SHS B	Action	311 676,48	403 970,16	92 293,68	-
COHERIS	Action	39 686,39	37 487,26	-	-2 199,13
COHERIS	Action	15 872,00	16 095,58	223,58	-
DATRON	Action	250 706,72	228 043,81	-	-22 662,91
DATRON	Action	94 141,17	95 545,19	1 404,02	-
DIURNAL GROUP PLC	Action	1 679 717,25	478 886,77	-	-1 200 830,48
DOXEE S P A	Action	1 493,82	2 745,88	1 252,06	-
EDNOPS	Action	148 425,95	207 046,11	58 620,16	-
ENTECH SA	Action	7 519,90	8 434,15	914,25	-
EQS GROUP AG	Action	195 450,95	638 006,06	442 555,11	-
FOCUS ENTERTAIN	Action	496 918,57	955 531,41	458 612,84	-
GERATHERM MEDICAL	Action	196 455,15	122 916,29	-	-73 538,86
GETECH GROUP PLC	Action	62 679,53	48 901,71	-	-13 777,82
I NEXUS GLOBAL LIMIT	Action	1 874 503,58	102 806,19	-	-1 771 697,39
INFANT BACT TH - B	Action	152 227,32	114 219,94	-	-38 007,38
INSTEM PLC	Action	85 910,99	207 705,57	121 794,58	-
INTERACC AB	Action	55 024,83	228 642,89	173 618,06	-
MAPS RG	Action	159 649,44	175 345,88	15 696,44	-
OMG PLC	Action	257 311,04	453 510,00	196 198,96	-
OSMOZIS SAS	Action	469 797,82	397 222,99	-	-72 574,83
PLANETEL SPA	Action	34 097,01	27 997,94	-	-6 099,07
QUADRA OCA 10/11/22	Obligation	1 801 826,80	504 564,20	-	-1 297 262,60
REDSTONECONNECT RG	Action	177 748,58	181 964,90	4 216,32	-
SEDANA MEDICAL AB	Action	51 574,56	376 940,99	325 366,43	-
SENSORION SA	Action	162 910,09	74 800,19	-	-88 109,90
SHS VIVEON AG	Action	99 817,02	81 992,15	-	-17 824,87
SHS VIVEON AG	Action	20 154,33	26 374,21	6 219,88	-
SIDETRADE	Action	281 967,73	640 592,31	358 624,58	-
SOLITANCE AG	Action	268 079,97	88 435,98	-	-179 643,99
UNIVERSE GROUP PLC	Action	641 133,87	1 566 854,17	925 720,30	-
WALLIX GROUP SA	Action	289 573,97	456 249,41	166 675,44	-
WEBSOLITE SPA	Action	106 084,22	163 950,70	57 866,48	-
WOLFTX ADS HLD BR	Action	694 363,54	993 826,30	299 462,76	-
YOC AG	Action	309 539,41	518 101,18	208 561,77	-
Total		14 462 408,12	15 037 288,24	5 406 096,67	-4 831 216,55

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et les

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

(hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers		-		
à l'actif du bilan				
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		34 216 966,31		
ALLIANZ GLOBAL INVE-ALZ EURO OBLG CT ISR	10843,33	1 068 827,04	EUR	1,12
BFT CREDIT 6 MOIS-BFT CREDIT 6 MOIS ISR FCP	19,3	2 011 512,78	EUR	2,11
BFT MONETARY CT ISR-BFT MONETAIRE CT ISR C ACT -C-4 DECIMALS	374,25	4 954 531,08	EUR	5,19
BNP PARIBAS EURIBOR-BNP PARIBAS EURIBOR PRIME P	219,06	5 042 372,94	EUR	5,28
CREDIT MUTUEL ASSET-UNION +	26,27	4 955 691,02	EUR	5,19
SLF ASSET MANAG-SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	367,675	9 095 948,59	EUR	9,53
SWISS LIFE ASSET-SWISS LIFE FUNDS F BOND ESG 6M FCP	667,7	7 088 082,86	EUR	7,42
Total de l'inventaire :		34 216 966,31		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

(indexation, révision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus :

Néant

Donnés :

Reçus :

Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement :

Néant

Informations complémentaires relatives à chaque investissement :

Néant

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

		Total au Bilan
Créances		-
Aucun	-	
Dettes		629 874,80
PrComGestFin	543 689,63	
PrFCPR-FraisEtudAudi	778,00	
PrComGestAdm	5 283,17	
PrComGestDep	65 000,00	
PrHonoCAC	5 688,00	
PrFraisImpDocu	9 436,00	

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 2,33% sur la moyenne des actifs de l'exercice de l'année.
La commission de gestion annuelle est de 2,80 %.

Commission de surperformance (frais variables) :

Néant

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

. Montant des frais rattachés à l'OPCVM :	TOTAL	0,00
. Ventilation par OPCVM "cible" :		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement :

Néant

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Remboursement Broker fes wolftank			700,00
Total - Frais d'audit	-	-	700,00

Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM)

"Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fond mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales."

CATEGORIE AGREGEE de frais, telle que mentionnée à l'article D.214-80 du CMF	DROITS d'entrée et de sortie	FRAIS récurrents de gestion et de fonctionnement	FRAIS de constitution	FRAIS de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	FRAIS de gestion indirects	TOTAL des taux de frais gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeur maximaux sur la durée de vie du fonds ou de la société, tels que présentés dans le document d'information	0,59%	3,45%	0,07%	0,30%	0,15%	4,56%
2016	1,22%	0,73%	0,22%	0,00%	0,15%	2,32%
2017	1,36%	2,59%	0,26%	0,03%	0,15%	4,39%
2018	0,00%	2,88%	0,00%	0,00%	0,15%	3,03%
2019	0,00%	2,76%	0,00%	0,00%	0,15%	2,91%
2020	0,00%	2,89%	0,00%	0,00%	0,15%	3,04%
2021	0,00%	2,94%	0,00%	0,00%	0,15%	3,09%
2022	0,00%	2,91%	0,00%	0,00%	0,15%	3,06%
TFAM constaté sur la période écoulée	0,37%	2,53%	0,07%	0,00%	0,15%	3,12%

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice :

Néant

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

Néant

- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Néant

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

Néant

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

Néant

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-2 333 373,82	-1 703 197,55
· Plus et moins values nettes de l'exercice	157 898,92	14 069 110,28
TOTAL	-2 175 474,90	12 365 912,73
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-2 333 373,82	-1 703 197,55
TOTAL	-2 333 373,82	-1 703 197,55
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	157 898,92	14 069 110,28
TOTAL	157 898,92	14 069 110,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net	95 478 577,98	126 110 861,20	96 507 209,36	76 754 612,29	70 485 232,65
Parts - A					
Engagement de souscription	75 866 769,48	76 048 053,60	76 373 753,60	76 774 753,60	76 889 153,60
Montant libéré	75 866 769,48	76 048 053,60	76 373 753,60	76 774 753,60	76 889 153,60
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	758 667,695	760 480,536	763 737,536	767 747,536	768 891,536
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	120,46	152,45	120,87	99,97	91,67
Parts - B					
Engagement de souscription	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29
Montant libéré	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	769 766,536	769 766,536	769 766,536	769 766,536	769 766,536
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	5,30	13,21	5,43	-	-